

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le

ID : 059-215903691-20221129-DELIB2911229_15-DE

DU MARDI 29 NOVEMBRE 2022

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 21
- de votants 27

L'an deux mil vingt deux

Le vingt-neuf Novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

OBJET

**TARIFS DES LOCATIONS
DE TABLES ET DE CHAISES**

Étaient présents : P. BAUDRIN C. COLLET G. COLLET H. DUMOULIN JM. DELANNOY C. RIFF C. MERCIER A. DEVEMY D. RAMEZ V. PORQUET H. LEDOUX JC. REZIGA S. GLINEUR F. COQUELET I. PLOUVIER MP. THUILLET L. BLONDEAU C. DESROUSSEaux C. GRAND G. MONTAY A. MALABOEUF

Étaient excusés : B. MERESSE S. PIROTTE A. AIT BAH A S. SPOTO B. LE MIGNENT L. PHILIPPE

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 02/12/2022

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 23/11/2022

Procurations respectives à : L. BLONDEAU C. COLLET H. DUMOULIN G. MONTAY G. COLLET D. RAMEZ

Un scrutin a eu lieu, Véronique PORQUET a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire indique qu'il convient de fixer le tarif de location de chaises et tables que la commune mettra à la disposition des habitants de la commune à compter du 1er janvier 2023.

Il propose les tarifs suivants :

TARIFS LOCATIONS TABLES ET CHAISES	2022	2023
* tables	0,62 € (l'unité)	2,00 € (l'unité)
* chaises	0,25 € (l'unité)	0,50 € (l'unité)

Le Conseil municipal, entendu ce qui précède, décide d'adopter le tarif proposé.

Vote : 23 voix pour et 4 abstentions

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
MAING, le 02 décembre 2022

La Directrice Générale des Services,
I. SERAFINI

